



Appel à projet

« Prisons vertes »

**Enjeux et influences du verdissement des établissements pénitentiaires**

Date limite de soumission des projets : 15 avril 2022

Demande d'information et soumission des projets à l'adresse suivante : [labdap@justice.gouv.fr](mailto:labdap@justice.gouv.fr)

## **I. CONTEXTE ET OBJECTIFS**

### **a. Contexte**

À l'instar de la société française, l'ensemble du parc pénitentiaire connaît une amélioration progressive sur le plan écologique. En ce sens, l'administration pénitentiaire souhaite inscrire davantage l'exécution de la peine dans un contexte de transition écologique. La gestion carcérale intègre désormais la notion de développement durable et de réels progrès ont été réalisés. Cela se traduit par différentes mesures : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation des personnels et des personnes détenues aux économies d'énergie ou au tri des déchets, la mise en place d'activités en lien avec le développement durable, mais aussi par le déploiement d'espaces verts en détention<sup>1</sup>.

À titre d'exemple, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a souhaité cette année développer un outil de gestion et d'évaluation des établissements pénitentiaires en matière de développement durable<sup>2</sup>. L'objectif du projet est de faciliter la réalisation de bilans de développement durable par les établissements afin de permettre un meilleur pilotage des politiques adéquates. Ce projet s'inscrit dans le référentiel Développement durable de la DAP, fondé sur trois piliers : un outil de suivi des progressions, un guichet d'idées et solutions nouvelles sous forme de plateforme collaborative et une communauté dynamique d'acteurs. Toutefois, si l'administration pénitentiaire est en mesure d'identifier les initiatives en matière de développement durable, elle ne peut encore répondre aux questions de la faisabilité de ces initiatives en termes de sécurité selon les types d'établissements, de sa capacité à pérenniser ces actions dans le temps et surtout de ses effets sur les individus concernés (personnes détenues et personnels pénitentiaires).

C'est pourquoi le Laboratoire de recherche et d'innovation de l'administration pénitentiaire (Lab) a répondu fin octobre 2021 à un Appel à initiatives (AAI) organisé par le Commissariat

<sup>1</sup> Le développement durable à l'administration pénitentiaire (lien [ici](#)), consulté le 16/02/2022.

<sup>2</sup> Le Document unique du Développement durable est en cours de création. L'outil sera disponible à partir de décembre 2022.

général au développement durable (CGDD)<sup>3</sup> et a obtenu un budget de 40 000€ pour la réalisation d'une recherche de 12 à 18 mois sur cette thématique.

Avec ce budget, le Lab souhaite financer la toute première recherche française sur le concept de « prisons vertes », c'est-à-dire dont l'objectif est d'intégrer davantage de nature en milieu carcéral : végétalisation des espaces, jardins et potagers<sup>4</sup>, présence d'animaux<sup>5</sup>, biodiversité, etc.

Il existe de nombreuses études sur les bienfaits que peut avoir la nature sur les individus en milieu urbain, que cela soit par la présence d'éléments naturels végétaux tels que les arbres ou les espaces verts (Sheets et Manzer, 1991 ; De Vris et Verheij, 2003), ou bien par leurs contacts lors de sessions de jardinage ou à l'occasion de promenades (Kweon et al., 1998), ou encore par leur simple vue (Ulrich, 1984 ; Gesler 1992). Il existe également des études démontrant que la nature peut réduire l'agressivité et donc le niveau de criminalité (Kuo et Sullivan, 2001). Enfin, concernant plus précisément le sujet « Prisons vertes », les premiers travaux relatifs à l'influence de la nature sur le bien-être et la santé en prison sont ceux de Moore (1981) qui a étudié l'influence de la vue de la nature sur des personnes détenues. Plus récemment, les travaux de Dominique Moran (2019) se sont concentrés sur les enjeux de verdissement des établissements pénitentiaires et leurs impacts sur les personnes détenues. Elles proposent une réflexion autour de la nécessité de concevoir un nouveau modèle d'architecture pénitentiaire, à la fois au niveau des établissements, dans les politiques de verdissement, mais surtout en termes d'exécution de la peine et de politique de réinsertion. Cependant, aucun de ces travaux sur les bienfaits de la nature en milieu urbain ou en prison n'a été mené en France.

L'idée de cet appel à projet est donc de produire la première recherche sur le verdissement des infrastructures pénitentiaires (en s'appuyant sur les problématiques des établissements français) et d'identifier les influences de la fréquentation de la nature (faune et flore) sur les conditions de vie, de travail, et de visite en établissements pénitentiaires.

## **b. Objectifs**

**Cette recherche sur les « prisons vertes » devra répondre à deux questions principales :**

### **1 - Comment intégrer du « vert » dans des milieux fermés et compte tenu des contraintes sécuritaires des établissements pénitentiaires ?**

*Quels sont les problèmes d'accès à la faune et la flore en milieu pénitentiaire, liés aux enjeux de sécurité ? Des solutions sont-elles envisageables ? Quels sont les moyens humains, financiers, et organisationnels nécessaires ? Comment pérenniser et étendre des installations déjà mises en place en détention ? Faut-il revoir le design des prisons pour offrir un accès aux espaces verts ? Comment prendre en compte les contraintes de l'existant pour y intégrer des éléments naturels ?*

---

<sup>3</sup> Mis en place en 2008, le Commissariat général au développement durable (CGDD) éclaire et alimente, par la production de données et de connaissances, l'action du ministère sur l'ensemble de ses champs de compétences (lien [ici](#)), consulté le 16/02/2022.

<sup>4</sup> Des jardins pour les prisons ([livre blanc](#)), consulté le 16/02/2022.

<sup>5</sup> [Médiation animale en prison](#), consulté le 16/02/2022.

## 2 - Quels sont les impacts de ce verdissement sur les personnes présentes en détention ?

*Quels sont les bénéfices ? Pour les personnes détenues ? Pour ceux qui y travaillent ? De quelle façon ces initiatives peuvent-elle aider les personnes détenues à préparer leur sortie ?*

**Et se fixera comme objectif majeur d'analyser l'impact du verdissement à l'échelle de l'individu et non du bâtiment.**

En effet, il sera demandé aux chercheur.e.s d'analyser les enjeux et impacts des projets rentrant dans la catégorie « prison verte », en réfléchissant au niveau des publics et non plus des bâtiments. L'idée est de prendre en compte les critiques issues des travaux de Yvonne Jewkes et Dominique Moran (2015), qui expliquent qu'il existe un paradoxe de la « prison verte » : celle-ci n'est verte que de l'extérieur, dans son rapport avec la ville et le citoyen. C'est donc avant tout la prison en tant que bâtiment qui est écoresponsable.

### **c. Conditions de mise en œuvre et critères de choix**

Le ou les prestataires retenus devront être en capacité de réaliser un état des lieux de la recherche sur le plan national et international notamment sur les modèles de « prisons vertes » des pays du Nord de l'Europe.

Concernant l'analyse de l'impact de la fréquentation de la nature (faune et flore) sur les conditions de vie, de travail, et de visite en établissements pénitentiaires, il sera demandé à l'équipe de recherche d'identifier des critères objectifs permettant d'analyser cet impact.

Une attention particulière sera prêtée aux propositions s'articulant autour d'équipes pluridisciplinaires (géographie, sociologie, économie, urbanisme, etc.).

Une proposition d'identification des acteurs à rencontrer dans le cadre de l'enquête de terrain est la bienvenue.

La Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux ayant répondu à l'Appel à initiatives du CGDD, un certain nombre de projets liés au développement durable seront menés dans l'année sur ce territoire. Ceux-ci peuvent servir de support à la recherche.

Les propositions budgétaires ne pourront excéder 40 000 euros TTC (toutes taxes comprises).

#### **Calendrier :**

- Date et heure limites de remise des offres : 15 avril 2022
- Choix des lauréats et des sites supports de la recherche : courant mai 2022

## II. MODALITES DE SOUMISSION DES PROJETS

### a. Documents à remettre

- Un **projet de recherche**, à faire parvenir par voie électronique sous format Word ou PDF.

Ce projet devra préciser l'objet de la recherche, sa problématique, les hypothèses, le dispositif méthodologique, le choix et les conditions d'accès au terrain, le calendrier de la recherche en précisant la durée et les différentes phases d'exécution, les modalités de restitution (*note méthodologique, rapport intermédiaire, rapport final...*) et de valorisation de la recherche.

- Une **note de présentation des chercheur.e.s** devant contribuer activement au projet (y inclus leurs coordonnées précises et actualisées) ;
- Une **fiche de renseignements administratifs et financiers jointe à l'appel à projet.**

### b. Date et heure limites de soumission des projets

Le projet assorti de la fiche de renseignements administratifs et financier est à envoyer le 15 avril 2022 à l'adresse suivante : [labdap@justice.gouv.fr](mailto:labdap@justice.gouv.fr)

### c. Procédure d'examen des propositions et critères de choix

Les propositions reçues seront examinées par un comité de sélection composé de représentants des différents services compétents de la DAP, de représentants des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, ainsi éventuellement que d'un ou plusieurs experts extérieurs.

Les critères de sélection auront trait à la pertinence des propositions formulées au regard de l'expression de besoins détaillée dans le présent document, à la qualité de l'équipe porteuse du projet (qualifications, expérience, complémentarité), au montant et à la rigueur de la proposition budgétaire, au pourcentage du cofinancement apporté par le porteur de projet par rapport au budget total et à la faisabilité du projet au regard des moyens engagés.

Les porteurs des projets non retenus seront informés des résultats de la procédure et des raisons pour lesquelles leur proposition n'a pas été retenue.

### d. Durée maximale de la recherche

Entre 12 mois et 18 mois

### e. Dispositions diverses

La somme demandée à la DAP ne devrait pas excéder 40 000 euros TTC.

Après évaluation des propositions, il pourra être demandé que des modifications soient apportées aux projets et budgets initiaux.

Les modalités d'exécution du projet retenu seront précisées par la signature d'une *convention* de subvention entre le prestataire et la DAP.

### **III. BIBLIOGRAPHIE**

de Vries S., Verheij R.A., Groenewegen P.P., « Natural Environments — Healthy Environments ? An Exploratory Analysis of the Relationship between Greenspace and Health », *Environment and Planning*, volume 35, pages 1717-1731, 2003.

Gesler W.M., « Therapeutic Landscapes : Medical Issues in Light of the New Cultural Geography », *Social Science & Medicine*, 1992, 34, 735-746.

Sullivan W.C., Kuo F.E., « Agression and violence in the inner city. Effects of environment via mental fatigue », *Environment and Behaviour*, Juillet 2001, 33, 543-571, USA.

Kweon B., Sullivan W.C., Wiley A.R., « Green common spaces and the social integration of inner city older adults », *Environment and Behaviour*, 1998, 30, 832-858.

Moore E.O., « A Prison environment's effect on health care service demands », *Journal of Environmental Systems*, 1981, 11, 17-34.

Moran D, Jewkes Y, « The paradox of the 'green' prison : Sustaining the environment or sustaining the penal complex ? », *Theoretical Criminology*, 2015, Vol. 19(4) 451-4692.

Moran D, Turner J., « Turning over a new leaf : The health-enabling capacities of nature contact in prison », *Social Science and Medicine*, 2019, 231,62-69.

Moran D, « Back to nature ? Attention restoration theory and the restorative effects of nature contact in prison », *Health & Place*, 2019, 57, 35-43.

Sheets V.L., Manzer C.D., « Affect, cognition and urban vegetation. Some effects of adding trees along city streets », *Environment and Behaviour*, Mai 1991, 23, 285-304.

Ulrich R.S., « View through a window may influence recovery from surgery », *Science*, 1984, Vol. 224 (4647), 420-421.